



COMMUNIQUE DE PRESSE

Demande de subvention associative – année 2022

La procédure à suivre pour obtenir une subvention

Marigot, mardi 23 novembre 2021 : Depuis le 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 janvier 2022, les associations du territoire peuvent effectuer leur demande de subvention annuelle pour l'exercice 2022 et déposer leur dossier auprès du service de la Vie Associative de la Collectivité - annexe du bord de mer – Marigot.

Afin d'aller au plus près des besoins du territoire, les subventions publiques accordées aux associations par la Collectivité de Saint-Martin sont très larges : Jeunesse, sport, culture, environnement, social, développement économique et vie associative en général.

Toutes les associations du territoire régies par la loi 1901, à jour administrativement, peuvent souscrire une subvention publique auprès de la collectivité.

Les formulaires et les pièces à fournir sont disponibles sur le site internet de la Collectivité, rubrique Vie associative : <http://www.com-saint-martin.fr/ressources-Saint-Martin-Antilles.html?categorie=143>

Il est également possible d'obtenir le dossier de demande de subventions directement auprès du service Vie associative - Délégation au développement humain, 22 rue de la liberté, annexe du Bord de mer, Marigot. Contact : 0590 29 59 26.

Vous pouvez également demander et renvoyer votre dossier dûment complété par mail à l'adresse : vieassociative@com-saint-martin.fr

La Collectivité de Saint-Martin a mis en place une politique de soutien forte auprès des associations du territoire. Nous invitons les associations à se rapprocher du service Vie associative pour toute question complémentaire.

Demande de subvention - Associations 2022

Les orientations sectorielles de la Collectivité de Saint-Martin

Afin d'aller au plus près des besoins du territoire et d'accompagner au mieux le tissu associatif, la Collectivité de Saint-Martin a défini des orientations sectorielles pour le prochain exercice (2022). Toute association loi 1901, implantée sur le territoire et en règle administrativement, peut déposer une demande de subvention auprès de la Collectivité, quel que soit son secteur d'intervention. Les secteurs d'activité ci-dessous seront particulièrement appréciés :

SPORT

- Aide à l'intégration des structures internationales (ligues ou fédérations)
- Aide à la formation des cadres techniques et/ou administratifs
- Aide au développement hors du territoire exclusivement des jeunes licenciés de -18 ans en compétitions
- Priorité aux déplacements des sélections (compétitions interrégionales, nationales ou internationales officielles et de références)
- Aide au développement de la pratique féminine (tous âges)
- Aide au développement de la pratique pour tous à des fins de santé
- Aide à l'accès à une pratique sportive aux publics éloignés
- Aide aux projets à caractère exceptionnel : organisation sportive de référence (meetings, tournois etc.)
- Aide à l'organisation ou participation à des actions d'éducation sportive
- Aide à l'intégration au sein des clubs des personnes en situation de handicap
- Aides directes aux clubs

JEUNESSE

- Aide au fonctionnement et à la structuration
- Aide au développement de l'alphabétisation : acquisition des savoirs fondamentaux – lire, écrire, compter, respecter autre, expression orale...
- Aide au développement de l'engagement des jeunes : actions autour de l'apprentissage du civisme et de la citoyenneté, promotion du service civique, l'implication dans la vie associative
- Aide au développement de nouvelles offres de soutien et d'accompagnement de projets porté par les jeunes
- Aide aux actions favorisant l'accès à l'autonomie et la mobilité du jeune : apprentissage des institutions privées et publics, développement des savoirs faire, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation, suivi et accompagnement à l'insertion professionnelle

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Accompagner la structuration de filières / secteurs d'activités (formation des adhérents,
- Accompagner les actions visant à améliorer la représentativité des acteurs d'une filière / secteur
- Soutenir les actions d'animations commerciales et/ou économiques visant à développer les activités existantes sur le territoire
- Soutenir les actions contribuant à favoriser l'attractivité économique du territoire et à faciliter l'implantation de nouvelles entreprises
- Favoriser la création d'emplois et soutenir le dynamisme économique local

CULTURE

- La démocratie culturelle :



Cultiver la démocratie culturelle c'est tout mettre en œuvre pour faciliter la reconnaissance de tous les savoirs et expériences dont les personnes sont porteuses sur le territoire et contribuer au développement d'espaces de dialogue et de confrontation d'une pluralité de points de vue. Cela renforce la légitimité des processus de décision.

- La diversité des ressources culturelles et leurs liaisons :

Développer des pratiques dans lesquelles chaque personne puisse cultiver son rapport à la diversité (interne et externe). Se saisir d'une définition large de la notion de « culture* » pour augmenter notre champ de vision sur ce qui peut constituer une ressource culturelle, et une notion large de l'économie, afin de valoriser au mieux la diversité des ressources

- Les patrimoines communs :

Renforcer la fabrique citoyenne du patrimoine en développant la participation de la population dans sa diversité au travers d'approches innovantes, d'échanges des savoirs et de la reconnaissance des patrimoines culturels des personnes ; favoriser les actions artistiques qui s'appuient sur la reconnaissance de la dignité culturelle des personnes, de la valorisation de leurs savoir-faire, sur le lien entre les différents patrimoines collectifs et individuels...

- Le partage des informations :

Développer les plateformes d'échanges entre acteurs et les médias citoyens locaux (reportages, films documentaires, blogs, plateforme interactive, newsletter, réseaux sociaux) pour découvrir des initiatives, les commenter, partager les « bons plans ». Développer des plateformes de découverte d'artistes locaux ou peu connus.

VIE ASSOCIATIVE

- Accompagnement, structuration, monté en compétence et formation des acteurs associatif
- Promotion de la vie associative
- Valorisation du bénévolat
- Encouragement à l'engagement citoyen
- Soutien à la mise en réseau des acteurs associatif